



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-201

RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C. I-0.1) POUR L'ANNÉE 2013

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son Conseil tenue le 3 juin 2013, la Ville d'Asbestos a adopté le règlement numéro 2013-201 cité en titre.

Le règlement numéro 2013-201 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 2 juillet 2013.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 10 juillet 2013, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, ce 3^e jour du mois de juillet 2013.



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE